



Le BILLET de JOINVILLE-ÉCOLOGIE

N° spécial – Juin 2013

Site : www.joinville-ecologie.org

Joinville-Écologie, 22Bis Quai du Barrage, 94340 Joinville le Pont

tel : 01 48 83 77 70

COMPTES ET LEGENDES DES « HAUTS DE JOINVILLE »

L'interminable feuilleton de la ZAC des « Hauts de Joinville » a commencé en 2006 avec la création de la Zone d'Aménagement « Concerté » par l'ancienne Municipalité, dirigée par Pierre Aubry. Lorsqu'une nouvelle équipe, dirigée par Olivier Dosne, a conquis la Mairie, en mars 2008, c'était en promettant d'améliorer significativement le programme immobilier et celui des équipements publics.

La place manque pour évoquer tous les avatars du projet. Ce n'est que la troisième version du dossier de réalisation qui a été soumise à Enquête Publique, fin 2009, et qui, après de légères retouches en juin 2010, a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP), signée par le Préfet en juillet 2010.

Après avoir obtenu ce feu vert, la Municipalité a revu sans gêne sa copie !

A partir de 2011, elle a annoncé qu'elle ne réaliserait pas le parking public souterrain promis sous la place du 8 mai 1945, puis a multiplié les déclarations laissant croire qu'elle allait régler à bon compte le problème du déficit en places de stationnement dans le quartier (aggravé par la suppression du parking du RER)...

Elle a ensuite renoncé à l'équipement mixte, sportif et culturel, promis à l'emplacement de l'ancienne gendarmerie, en mettant en avant un litige financier avec le cabinet d'architectes chargé de construire ce gymnase juxtaposé à des salles de danse.

En février 2012, Jean-Jacques Gressier (le maire-adjoint censé piloter la ZAC pour Olivier Dosne comme il le faisait pour son prédécesseur) annonçait même que cet équipement serait réalisé à la place du vieux gymnase Pierre François, entraînant l'abandon du seul petit espace vert (3000 m²) prévu dans l'opération.

Les écologistes ont alors prévenu que la DUP ne pouvait plus s'appliquer, l'équilibre général du projet étant gravement remis en cause. D'où marche arrière de la Municipalité, décision de construire les salles de danse avenue Gallieni (à la place du centre d'hébergement d'urgence pour les personnes sans domicile), et décision de construire un gymnase au rabais à l'emplacement initialement prévu sur la rue de Paris.

Enfin (?) en avril 2013, le dossier de réalisation de la ZAC visé par la DUP est officiellement modifié, et le traité nous liant à l'aménageur Eiffage est revu en conséquence. Le changement principal concerne l'équipement sportif, qui redevient mixte, mais cette fois par la superposition d'une brasserie, d'un gymnase et d'environ 55 logements supplémentaires ! Le programme immobilier de la ZAC gonfle encore de 10%, passant de 40 000 m² à 44 000 m² de planchers... Subsidairement sera créé en sous-sol un parking de 50 places, qui sera connecté à celui de l'hôtel de ville : pas de quoi remplacer les places perdues par ailleurs.

La Municipalité prétend que les équipements publics ne coûteront plus rien aux Joinvillais. Pour Eiffage, la ZAC est une opération à 53 millions d'euros, dont 8,5 millions sont consacrés à l'achat des propriétés communales. L'aménageur finance partiellement les équipements publics, à la condition qu'ils soient localisés dans la ZAC, et seulement au prorata des besoins des nouveaux habitants. Les équipements publics pèsent environ 15 millions (en comptant les voiries), dont 9,5 millions seront payés par la commune. Il reste donc 1 million à la charge des contribuables (on espère les obtenir en subventions pour la crèche).

Mauvais calcul. Les salles de danse ne sont plus comptées (2,7 millions d'euros, qui ne sont plus cofinancés par l'aménageur). **Surtout l'arrivée de plus d'un millier de nouveaux habitants générera des besoins qui sont loin d'être tous couverts :** pensons aux nouvelles salles de classes qu'il faudra ouvrir...

En résumé : plus de béton et de logements de luxe, et des équipements publics de moindre valeur...

La commune devra bientôt réinvestir au profit des nouveaux habitants. Et le partage de la valeur ajoutée de l'opération est de plus en plus favorable à l'aménageur, et de moins en moins à l'ensemble des Joinvillais !

SAUVONS LE BOIS DE VINCENNES : OUI, MAIS DE QUI ?

Sauvons le Bois de Vincennes !

C'était le titre du tract de la Municipalité diffusé dans nos boîtes à lettres courant mars, appelant à manifester contre le projet de la Ville de Paris visant à créer une petite aire d'accueil pour les gens du voyage dans le bois de Vincennes, sur le plateau de Gravelle, tout près de notre commune.

C'est aussi le titre de la pétition qu'a fait signer la Municipalité de Joinville contre ce projet.

Un grand nombre de Joinvillais ont signé cette pétition. Beaucoup ont cru en toute bonne foi appuyer un Maire qui s'oppose à une nouvelle dégradation du bois de Vincennes.

Pourtant le projet améliore l'environnement dans le bois de Vincennes.

Ecrire qu'il porte atteinte au bois est parfaitement mensonger.

Aucun morceau du bois ne sera défriché pour construire cette aire d'accueil : c'est un parking très dégradé qui sera réhabilité, à côté des tribunes de l'hippodrome. Il y aura donc nettement plus d'espaces naturels et d'arbres après la réalisation de ce projet ! Ce traitement paysager de grande qualité est d'ailleurs en partie responsable du coût (5 millions), qui sera à la charge des contribuables parisiens.

Nous tenons les documents de la Ville de Paris relatifs à ce projet à la disposition de tous.

Le bois de Vincennes est un espace boisé classé, et sa gestion a fait l'objet en 2003 d'une « Charte » signée entre Paris et les communes limitrophes. Ces dispositions ne sont nullement bafouées.

Il n'appartient pas à Joinville-Ecologie de prendre position pour ou contre cette aire d'accueil.

Ce n'est pas le rôle d'une association de défense de l'environnement. En revanche, nous tenons à dénoncer le recours fallacieux à des arguments environnementaux, en apparence respectables, alors qu'en réalité on flatte sans vergogne l'ostracisme vis-à-vis des gens du voyage (citoyens français dans leur grande majorité).

L'artificialisation du bois de Vincennes a depuis longtemps atteint un seuil alarmant. Pourtant, la Municipalité de Joinville ne remet nullement en question certains usages qui dénaturent notre poumon vert.

Il y a bien « deux poids, deux mesures ».

La défense de notre environnement mérite mieux que d'être utilisée comme prétexte pour bloquer les projets qui ne conviennent pas à certains !

CLIMAT, ENERGIE, DECHETS : DES DISCOURS ET DES ACTES

La lutte contre le dérèglement climatique est l'enjeu capital de notre temps. Cette cause a motivé l'engagement de notre Association dans le Comité Consultatif Environnement (CCE), constitué par la Municipalité sur notre suggestion, au début du mandat d'Olivier Dosne. Le CCE a d'abord obtenu quelques bons résultats. Puis son indocilité (Charte de l'Arbre, obtenue de haute lutte mais mal respectée, Cahier des charges environnemental de la ZAC des « Hauts de Joinville », traité comme un chiffon de papier...) et sa volonté de lancer un Plan Climat Energie pour Joinville ont conduit la Municipalité à le mettre en sommeil. Prenant acte de sa suppression inavouée, nos représentants en ont démissionné en janvier dernier.

La communication municipale continue pourtant à prétendre faire beaucoup pour l'environnement.

Sur un dépliant invitant les Joinvillais à souscrire un contrat d'effacement diffus de leur consommation électrique, le maire osait même une profession de foi écologiste : « A travers son Plan Climat Energie Territorial, Joinville-le-Pont s'est engagée à réduire de plus de 20% les émissions de CO₂ de la commune, à l'horizon 2020 ». C'est un mensonge caractérisé : il n'y a pas même l'esquisse d'un Plan Climat Energie Territorial à Joinville, et la commune ne s'est engagée à rien du tout. Quand nous avons dénoncé cette tromperie, la Municipalité nous a répondu qu'il s'agissait d'une malheureuse erreur de l'imprimeur !

L'environnement à Joinville, c'est maintenant beaucoup de mousse, et très peu de savon. Parmi les nombreuses promesses non tenues, citons le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), obligation légale visant à réduire la quantité de déchets produite sur notre territoire. La concertation a été sciemment réduite à presque rien l'été dernier, et la restitution des travaux, promise pour novembre dernier, n'a jamais vu le jour. Ce n'est pas le petit guide du tri publié en février qui peut en tenir lieu. L'ambition s'est réduite à améliorer la collecte des déchets verts : le projet de collecte spécifique des déchets blancs, bruns et gris issus des équipements électriques et électroniques, en partenariat avec une entreprise d'insertion, a été abandonné.

En réalité, pour l'actuelle Municipalité : « l'environnement, ça commence à bien faire ! »